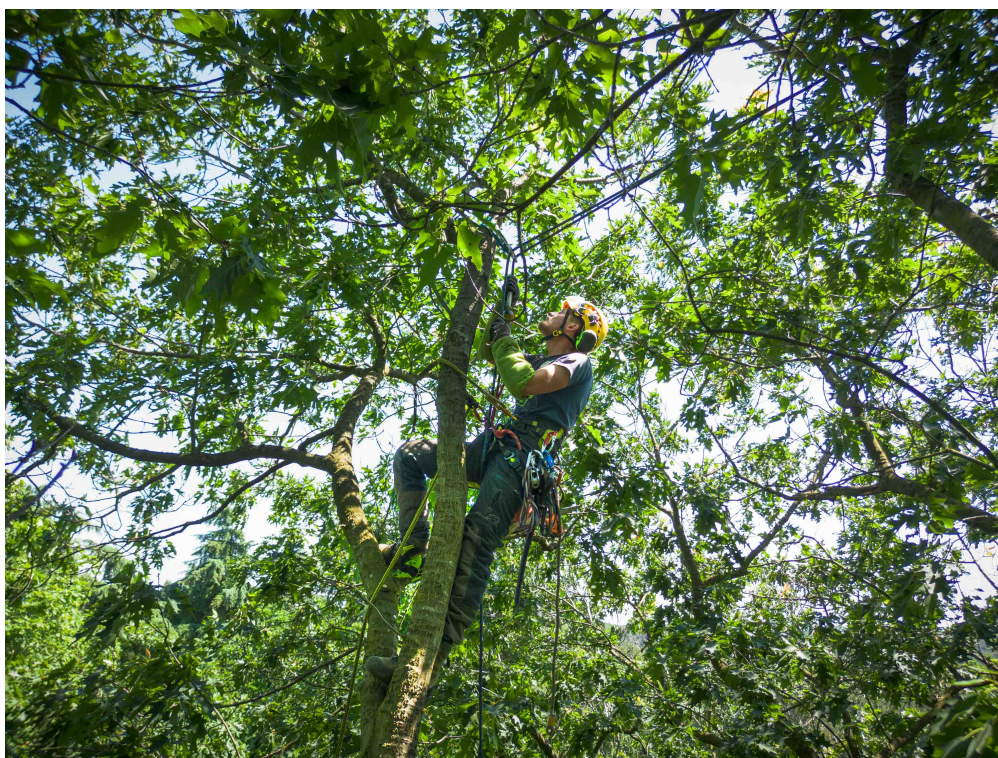


## Arboriste



### Formation adulte

Vous avez plus de 18 ans ?

Vous cherchez à vous former tout en travaillant ?

L'alternance est la solution idéale pour acquérir les compétences nécessaires à la pratique d'un métier.

Tailler ou abattre un arbre nécessite tout un savoir-faire qui allie connaissance de l'arbre, des différentes tailles et maîtrise des techniques de grimpe.

Vous travaillez en extérieur tout au long de l'année. Vous coupez, taillez, abattez et entretenez les arbres, en hauteur ou au sol.

Au fil des saisons et grâce à vos connaissances, vous entretenez les arbres en tenant compte de leur architecture, de leur biologie, de leur physiologie, de leurs pathologies et des exigences du paysage. Vous évaluez les risques sanitaires et mécaniques. Vous apportez des traitements et proposez des solutions adaptées.

Grimpeur, vous montez dans les petits et grands arbres en toute sécurité et procédez à des tailles en vous déplaçant dans tout l'arbre à l'aide d'un baudrier et de cordes. Le cas échéant, vous abattez et démontez les arbres de peu d'avenir, malades ou devenus dangereux.



Visite de l'atelier

## Débouchés

Au bout de deux ans de formation, vous pouvez travailler dans une entreprise d'élagage ou travailler comme indépendant.

## Un métier pour moi ?

Ce métier a des chances de vous convenir si :

- Vous aimez être au contact de la nature
- Vous êtes résistant aux conditions extérieures
- Vous n'avez pas le vertige

## Détails sur la formation:

### Horaire:

Les horaires ne sont pas encore fixés. Ils vous seront communiqués par le pôle Construction.

### Programme:

#### Cours professionnels

##### 1ère chef d'entreprise (164h)

- Biologie (16h)
- Nomenclature des arbres (14h)
- Médecine arboricole et pathologie (12h)
- Taille et soins des arbres (96h)
- Aération et fertilisation (12h)
- Matériel et équipement (14h)

##### 2ème chef d'entreprise (156h)

- Biologie (20h)
- Nomenclature des arbres (14h)
- L'arbre d'alignement, de parc, de ville (12h)
- Médecine arboricole et pathologie (22h)
- Taille et soins des arbres (72h)
- Gestion appliquée (4h)
- Matériel et équipement (12h)

#### Cours de gestion (160h réparties sur les 2 années de formation)

- Esprit d'entreprendre
- Création d'entreprise
- Législation
- Stratégie commerciale
- Gestion commerciale
- Comptabilité
- Fiscalité
- Plan financier

## Organisation

L'alternance allie cours théoriques dans un centre de formation et formation pratique en entreprise. Nous vous proposons de vous former dans ce métier en concluant une convention de stage avec une entreprise (+/- 26 à 30 heures par semaine) et en suivant des cours dans un centre de formation (+/- 8 à 12 heures par semaine).

## Pratique en entreprise

Vous devrez être occupé dans la profession pour laquelle vous vous formez soit :

- En concluant une convention de stage rémunérée avec une entreprise formatrice
- En étant sous contrat de travail dans le métier pour lequel vous vous formez
- En bénéficiant d'un stage non rémunéré si vous êtes dans l'impossibilité de répondre à l'une des deux situations reprises ci-dessus.

Le référent stage est l'intermédiaire à la conclusion de la convention de stage. Il est présent pour vous orienter, vous aider dans vos recherches de stages, il est chargé des aspects administratifs et veille au bon déroulement de votre formation en entreprise.

## Certification

A l'issue de la formation, l'apprenant obtient un diplôme chef d'entreprise arboriste homologué par la Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi qu'un certificat de gestion.

### DETAILS SUR LA FORMATION

Diplôme chef d'entreprise arboriste et certificat de gestion

**Prix:** 325€ frais d'inscription

**Matériel à acquérir pour suivre la formation:** 1000€ - prix indicatif neuf

**Durée:** 2 ans

**Stage:** Stage pratique en entreprise obligatoire pour chaque année de formation

**Plus d'informations :** 0800 85 210 - [info@efp.be](mailto:info@efp.be)

### CONDITIONS D'ADMISSION

Avoir 18 ans accomplis au 31/12 de l'année d'inscription ou avoir satisfait à l'obligation scolaire à cette date ET répondre à l'une des conditions suivantes:

- 4<sup>ème</sup> année secondaire réussie dans l'enseignement général, technique ou artistique (CESI/CE2D)
- 6<sup>ème</sup> année secondaire réussie dans l'enseignement professionnel (CE6P ou CQ6P)
- Certificat d'apprentissage
- Examen d'admission aux conditions générales (CESI/CE2D)

**ET assister à une séance d'information**

**OBLIGATOIRE en ligne ([cliquez ici](#))**

**ET réussir le test d'aptitude à la grimpe**